

### **Membres présents : 54**

MMES BEVIERE Monique, BUNO Geneviève, CHANTEREAU Agnès, CHARVIN Evelyne, DENIAU Evelyne, DESPREZ Nicole, DOUELLE Nadine, MUNTSCH Karine, POUILLART Nadège, SCALLA Marie-Pierre  
MM. BALANCON Michel, BEAUVALLET Jean-Philippe, BERARD Jean-Claude, BESNARD Jean, BOHN Gérard, BOULAS Jean-Claude, BOURGEOIS Martial, BRICHARD Gérard, BROSSE Anthony, BUIZARD-BLONDEAU Maxime, CHEVALIER Gilles, CITRON Jacques, CITRON Olivier, De BOUVILLE Anne-Jacques, DESBOIS Jean-Marie, ELAMBERT Alain, GAINVILLE Gérard, GARCIA José, GRIVOT Guy, GUERINET Patrick, GUERTON Christophe, JOURDAIN François,  
JOVE Louis, LEGOFF Jean-François, LENOBLE Denis, LEPROUST André, LUTTON Patrick, MALET Jean-Jacques, MAMEAUX Dominique, MANGEANT Jean-Claude, MONCEAU Daniel, MONCEAU Didier, NOLLAND Philippe, PETETIN Marc, PETIOT Pierre, PETIT Gérard, POISSON Bertrand, SILLET Jean-Marc, TARTINVILLE Yves, TERTER Christian, THION Denis, TOURAINE Michel, VERNEAU Daniel, VINCENT Christian.

### **Pouvoirs : 16**

M. BACHELET Raynald donne pouvoir à Mme CHARVIN Evelyne  
M. BARBIER Guy donne pouvoir à M. VERNEAU Daniel  
M. BERTHELOT Michel donne pouvoir à Mme CHANTEREAU Agnès  
Mme BERTHIER Catherine donne pouvoir à M. PETETIN Marc  
M. CHACHIGNON Alain donne pouvoir à M. CITRON Jacques  
Mme COUILLAUT Odile donne pouvoir à Mme POUILLART Nadège  
M. DONES Jacky donne pouvoir à M. VINCENT Christian  
M. FEVRIER Albert donne pouvoir à M. MALET Jean-Jacques  
M. GEORGES Sébastien donne pouvoir à M. BRICHARD Gérard  
M. GONOT Philippe donne pouvoir à M. LUTTON Patrick  
M. JAVELOT Jean-Louis donne pouvoir à Mme MUNTSCH Karine  
M. LEGRAND Gérard donne pouvoir à Mme DENIAU Evelyne  
M. PICARD Michel donne pouvoir à M. GUERINET Patrick  
M. RENUCCI Claude donne pouvoir à Mme BEVIERE Monique  
M. VERNEAU Philippe donne pouvoir à M. GRIVOT Guy  
M. VILLARD André donne pouvoir à BOURGEOIS Martial

### **Rappel de l'ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 6 novembre 2015
- Présentation du dispositif E-logement et ses projets de développement par l'URHAJ Centre-Val de Loire
- Orientations budgétaires 2016
- Natura 2000 : Renouvellement du portage administratif du programme Natura 2000 pour la période 2016-2019
- SCoT : choix du prestataire et demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie
- Affaires diverses.

---

Mme BEVIERE accueille les délégués, les membres du Conseil des maires et du Conseil de développement. Elle fait part de ses vœux pour cette nouvelle année, puis remercie M. PETIOT, Maire de Boësses, pour la mise à disposition de la salle communale.

Elle lui passe la parole. Ce dernier décrit sa commune en quelques mots et exprime tout le plaisir qu'il a à nous recevoir dans sa commune.

M. TARTINVILLE est désigné comme secrétaire de séance.

Mme BEVIERE rappelle le point ajouté à l'ordre du jour (par convocation séparée) concernant l'élection des délégués pour la Commune nouvelle Le Malesherbois. Ce point n'est pas maintenu car des incertitudes administratives demeurent quant au statut de cette collectivité. Peut-on la considérer comme un EPCI, comme le stipule l'article 5 de ses statuts ?

En parallèle la Commune nouvelle souhaite rejoindre rapidement un EPCI. L'élection est donc reportée sur un prochain Comité syndical.

Après avoir constaté que le quorum était atteint et avoir donné lecture des pouvoirs reçus, la Présidente passe au premier point à l'ordre du jour.

### **Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 6 novembre 2015**

Madame BEVIERE rappelle que le compte-rendu a été envoyé précédemment par mail.

**N'ayant pas reçu d'observations et ne relevant pas de vote contre ni d'abstention en séance, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.**

### **Présentation du dispositif E-logement et ses projets de développement par l'URHAJ Centre-Val de Loire**

Mme BEVIERE accueille Caroline AUGER, Responsable de développement et d'animation à l'URHAJ Centre-Val de Loire (Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes), chargée de l'animation autour du dispositif expérimental « E-logement, la solution logement pour ma formation ».

Le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais a été choisi par la Région pour être le territoire pilote de ce projet, pour le Loiret.

Mme AUGER présente le dispositif E-logement, à travers ses enjeux principaux : être un levier dans le parcours de formation, faciliter le logement des apprentis, mutualiser des solutions d'hébergement...

La plateforme permet une recherche géo-localisée, partout en Région. Pour le moment, les solutions d'hébergement se situent principalement en secteur urbain ou périurbain.

La volonté étant d'étendre les propositions au secteur rural et privé, l'URHAJ souhaite s'associer aux territoires et à des structures relais.

La Mission Locale du Pithiverais, qui a par ailleurs déposé un dossier Idée en campagne dont une partie portait sur le logement intergénérationnel, est désignée structure relais sur le Pithiverais.

Mme ROUZIC-DUVERGER, Directrice de la Mission Locale, précise qu'un nouveau dossier Idée en campagne sera présenté à la Région, sur le thème du logement partagé.

Les objectifs du projet E-logement sont de faciliter l'accès et le maintien en formation des apprenants, en leur permettant d'obtenir un hébergement temporaire dans le cadre d'un stage, apprentissage, formation...

Les solutions peuvent être des logements communaux meublés, des chambres chez l'habitant, des hébergements touristiques, à certaines périodes de l'année.

Les partenaires s'accordent sur un objectif de 10 logements par territoire. Les élus auront donc un rôle de communication à jouer.

Les démarches de prospection vont débuter très prochainement. Le projet propose un protocole très précis, tant du point de vue du locataire que du propriétaire.

Suit un moment de questions/réponses qui permet d'affiner les informations.

Un document est distribué aux délégués, qui ont pour mission de diffuser cette information et faire d'en être les relais dans leur commune respective.

M. MALET confirme la mise à disposition du CFA de Beaune-Bellegarde. En complément, la ville de Bellegarde peut faciliter l'accès à une dizaine de logements individuels de 40 m<sup>2</sup> environ.

Mme BEVIERE souligne une nouvelle fois l'intérêt d'une telle démarche et remercie Mme AUGER de sa présentation.

### **Débat d'orientations budgétaires 2016**

Mme BEVIERE rappelle que les Orientations budgétaires sont une obligation pour les structures de plus de 3 500 habitants. Elles préparent le vote du budget, prévu le 26 février 2016.

- Contrat Régional de Pays

Mme BEVIERE rappelle quelques chiffres clés du contrat, qui s'est terminé en juin 2015.

5 601 357 € de subventions ont été attribués au territoire, ce qui a permis des dépenses de l'ordre de 33 242 000 €, soit un effet levier de 5,7 points environ.

- Feuille de route.

Ce dispositif existe depuis 2011. Il s'agit de faire des points trimestriels entre les services de la Région et l'Agent de développement.

- Idée en campagne.

Mme BEVIERE revient sur les types d'actions éligibles au dispositif, c'est-à-dire des projets atypiques et transversaux, et sur les actions déposées dans le cadre du Contrat 3G.

Elle indique que le projet porté par la Mission Locale « Regards croisés sur l'entreprise » sera présenté en Commission Permanente Régionale en février. Le plan de financement est sur le point d'être bouclé. Une quinzaine d'entreprises (artisans, commerçants, banques) sont impliqués dans le projet.

- Contrat Régional de Solidarité Territoriale.

Mme BEVIERE précise que le projet de contrat a été déposé officiellement début janvier. Le rendez-vous de négociation est envisagé en mars pour une programmation en Commission Permanente Régionale en avril.

Les présidents d'EPCI ont reçu un courrier les informant de ce calendrier.

- Subventions de fonctionnement.

La subvention de la Région est identique depuis 2009 :

- forfait de 100 € par commune du territoire (96), soit 9 600 € (à condition que Le Malesherbois continue à compter pour 7 communes).
- forfait de 32 000 € sur la base d'un temps complet pour l'Agent de développement
- forfait de 20 000 € sur la base d'un temps complet pour l'assistante (poste réparti entre Florence BOUVARD-VERSLIPE et Dieula RICAPET).

Soit, au total, une subvention de 61 600 €.

Le Département du Loiret ne verse plus de subvention depuis l'an passé. Il n'est pas envisagé une évolution en 2016.

L'UDEL (Union des Entreprises du Loiret) versera une subvention pour les actions économiques du Pays.

- Le Conseil de Développement.

Les membres du Conseil restent très proches des travaux du Pays. Ils seront étroitement associés sur les phases de concertation du SCoT, du Schéma de développement économique...

- Transformation du Pays en Pôle Territorial Rural.

Vu le contexte territorial, mouvant actuellement, la transformation en Pôle est ajournée pour prendre en compte le futur Schéma de Coopération Intercommunale.

- Agenda 21.

Mme BEVIERE présente Anne-Laure LE NY, animatrice du Contrat Local de Santé (CLS) depuis le 4 janvier, pour une durée de 3 ans. Elle se tient à la disposition des collectivités pour les accompagner dans leurs démarches liées à la santé et au médico-social.

La Présidente précise que les projets de MSP (Maisons de Santé Pluridisciplinaires) font partie intégrante des actions du CLS. Elle indique que le lieu d'implantation de la future MSP de Pithiviers, portée par la Communauté de communes Le Cœur du Pithiverais, est trouvé et qu'il reçoit l'assentiment de l'ensemble des partenaires.

Un autre projet est en cours de réflexion à Puiseaux.

Mme BEVIERE passe la parole à M. TARTINVILLE. Il fait un focus sur le projet de groupement des Offices de tourisme du Nord Loiret. Une réunion de synthèse est programmée mi février.

Mme BEVIERE passe la parole à Mme MAMEAUX, membre du Conseil de développement et secrétaire de l'association TRlaction, structure qui porte le projet de démantèlement des compteurs EDF et de recyclerie. Elle explique les enjeux du projet et le besoin urgent de trouver des bâtiments adaptés pour y installer l'activité.

- SCoT.

Mme BEVIERE rappelle que la révision du SCoT doit permettre, notamment, d'intégrer des documents cadres tels que le SAGE Nappe de Beauce, la Trame Verte et Bleue (TVB), le SRCAE (Schéma Régional Climat Air Energie).

M. TARTINVILLE précise que le souhait du Pays est de faire avancer la révision du SCoT en parallèle des démarches de PLU et/ou PLUi, car ces dernières devront être compatibles avec le SCoT.

Mme BEVIERE rappelle qu'Olivier FLORINE est à la disposition des collectivités pour leur document d'urbanisme.

Des ateliers-séminaires territoriaux se tiendront dans la semaine du 21 au 25 mars 2016. Il est important que les collectivités s'impliquent dans la concertation pour que le projet soit effectivement partagé et non pas imposé.

Un questionnaire préparatoire aux ateliers va être envoyé aux collectivités. Mme BEVIERE demande à ses collègues d'y consacrer un peu de temps.

- Schéma de développement économique et d'accueil des entreprises.

Mme BEVIERE rappelle qu'il s'agit d'un pré requis de la Région pour que les collectivités bénéficient de subvention dans le CRST pour les ZA. Au-delà de cette obligation, le schéma est une opportunité pour que les Communautés de communes travaillent ensemble au projet économique de territoire.

- GPEC T (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale).

Le plan de financement devrait être consolidé dans les prochains jours avec l'accord de subvention des Fonds européens (FEDER). Le recrutement pourrait être fait pour le mois de mars.

- Natura 2000.

Mme BEVIERE passe la parole à M. GUERINET. Il rappelle l'historique de la démarche, le mode de fonctionnement et la date du prochain Comité de pilotage, le 25 février à 9h30 à Ondreville/Essonnes).

A priori, de nouveaux contrats pourraient être envisagés fin 2016.

L'étude sur l'éco-pâturage est remise en cause car l'association Maître d'œuvre a cessé ses activités.

Les entretiens sur les parcelles qui ont fait l'objet d'un contrat sur la première période sont pris en charge par le Pays, dans le cadre de conventions passées avec les propriétaires. Il s'agit ici de faciliter les démarches administratives.

- SAGE Nappe de Beauce.

Les actions se poursuivent.

- Contrat Global d'Actions Essonne amont.

L'avancement du contrat est plus lent que ce qui était envisagé car les gros travaux sont longs à mettre en œuvre.

- LEADER.

Mme BEVIERE passe la parole à M. TARTINVILLE. Il précise que le Pays travaille avec le Pays Gâtinais sur la finalisation du conventionnement avec la Région et l'organisme payeur, l'ASP.

- Divers.

La liste des projets ou missions réalisés par le Pays est longue, ce qui montre son importance pour le territoire, souvent associé à des démarches innovantes mises en œuvre par d'autres structures. Mme BEVIERE cite ici l'exemple de la politique ENS (Ensemble Naturel Sensible), le E-logement.

En conclusion, la Présidente indique qu'il n'y aura pas d'augmentation des cotisations pour 2016, sauf pour les Communautés de communes dont la population a augmenté.

**Natura 2000** : Renouvellement du portage administratif du programme Natura 2000 pour la période 2016-2019

M. GUERINET propose de renouveler la candidature, pour un mandat de 4 ans, du Syndicat du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais à la maîtrise d'ouvrage de l'animation du site Natura 2000 « Vallée de l'Essonne et vallons voisins », sous réserve de la couverture à 100 % par l'Etat et l'UE (Union Européenne) des frais engagés pour conduire cette mission.

**Ne relevant pas de vote contre ni d'abstention en séance, la délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Révision du SCoT du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais** – Attribution de marché et demande de subvention auprès de l'AESN et de la Région Centre Val de Loire pour l'intégration du SAGE Nappe de Beauce et de l'étude d'inventaire des zones humides

Madame BEVIERE expose aux Membres du Comité syndical que, suite aux entretiens de trois bureaux d'études, il est proposé de valider l'offre du Groupement Terres Neuves, mieux-disant pour un montant d'étude de 103 250 € HT, soit 123 900 € TTC. Le coût du volet environnemental de cette étude s'élève à 25 850 € HT, soit 31 020 € TTC.

Des demandes de subvention sont faites auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de la Région Centre, sur le volet environnemental.

La Présidente donne lecture de la délibération.

**Ne relevant pas de vote contre ni d'abstention en séance, la délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Affaires diverses**

Mme BEVIERE informe les délégués qu'une réunion de concertation entre la Région et les élus de la ville de Pithiviers a eu lieu le 27 janvier dernier. Il s'agissait de travailler sur les projets projetés par la commune en tant que Pôle de centralité (anciennement Politique Ville Moyenne).

- Appel à projets Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte.

Mme BEVIERE précise que le Pays a pu retravailler son projet en fin d'année 2015. Les services de la DDT du Loiret et de l'ADEME étudient les actions du territoire pour voir celles qui seraient éligibles. A la clé, une subvention de 500 000 € pour l'ensemble du programme, pourrait être octroyée au Pays.

- Divers.

Le prochain Comité syndical se tiendra le 26 février à Dadonville, pour le vote du budget. Mme BEVIERE remercie les communes qui acceptent de nous inviter dans leur salle.

N'ayant plus d'informations à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE passe la parole à M. PETIOT qui invite les délégués et les invités à se retrouver autour d'un verre de l'amitié.

La séance est levée à 19h20.

Le Secrétaire de séance

La Présidente

Yves TARTINVILLE

Monique BEVIERE